

---

## Colombie : l'expansion du palmier à huile se produit au milieu de violations des droits de l'homme

Le Plan Colombie s'est avéré utile aux groupes économiques du palmier à huile (voir les bulletins nos 47 et 70 du WRM). Des opérations militaires et paramilitaires, de protection ou d'avancée du projet agro-industriel, ont eu lieu dans des territoires collectifs. Des routes ont été construites, des forêts coupées, des canaux artificiels creusés, en violant les droits de l'homme mais en toute impunité.

Depuis 2001, l'organisation pour les droits humains Justicia y Paz dénonce la plantation illégale de palmier à huile effectuée par l'entreprise Urapalma S.A. sur au moins 1 500 hectares du Territoire collectif du Curvaradó et de son extension sur le Jiguamiandó. La voie du dialogue, des actions en justice, des commissions de vérification, parcourue pendant des années, n'a pas permis de freiner la destruction de la forêt ni de mettre fin aux menaces de mort contre les propriétaires légitimes. Dans le rapport de la Comisión Intereclesial de Justicia y Paz, le Conseil communautaire du Jiguamiandó et des Familles de Curvaradó dénonce que, pendant la deuxième quinzaine d'avril, la préparation des champs pour la plantation de palmier à huile s'est intensifiée, et que les forêts indigènes ont été défrichées autour des villages de Caño Claro et La Cristalina, dans le Territoire collectif de Curvaradó, dans le secteur d'Urada proche du Jiguamiandó, dans le Bajo Atrato, et dans des terres appartenant individuellement à des membres des communautés.

Bien que le gouvernement national se soit engagé, le 14 mars dernier, lors de l'audience de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, à prendre des mesures pour que les entreprises cultivant le palmier à huile arrêtent leurs activités et à définir des mécanismes pour résoudre les problèmes de fond, on a constaté une accélération de la préparation de nouvelles parcelles et de la destruction de l'environnement, l'impossibilité de retour des familles d'ascendance africaine du Curvaradó et du Jiguamiandó, et le redoublement des menaces de mort contre les véritables propriétaires lorsque, face à l'inaction du gouvernement et à la négligence de l'organisme enquêteur et des organismes de contrôle, ils ont tenté de récupérer leurs propriétés pour survivre.

La Brigade XVII et la police de la région ont été les responsables, par action ou par omission, de ces violations des droits de l'homme. D'autre part, des personnes ayant des liens avec les entreprises qui cultivent le palmier ont intimidé les résidents – qui sont les propriétaires légitimes – les avertissant qu'ils tueront cinq d'entre eux et mettront le feu aux toits de chaume de leurs maisons s'ils persistent à travailler dans les propriétés qui ont été prévues pour la plantation de palmiers.

La Comisión Intereclesial de Justicia y Paz affirme que, au vu de l'impunité dont jouissent les actions au Curvaradó et au Jiguamiandó, il n'est pas possible de croire aux politiques officielles en matière d'environnement ni au respect des droits consacrés par la Loi 70 sur les communautés noires, et qu'il n'est pas possible d'espérer qu'on mette fin au circuit de l'impunité : « Nous constatons une fois de plus que les droits des démunis n'existent que pour la forme, sur des centaines de papiers ou de fichiers électroniques. Nous constatons que l'extermination, le harcèlement, la destruction d'un groupe humain ont lieu en appliquant les techniques les plus diverses, de la torture physique à la torture psychologique, de la disparition forcée à la destruction de villages, de l'assassinat sélectif et

---

le massacre à la dévastation de toutes les formes de vie, du déplacement forcé au déracinement total et absolu. L'état de fait s'est imposé, le droit n'existe plus. La vérité n'est plus possible. L'ambition prévaut sur la solidarité. La haine des puissants prend le pas sur l'amour des personnes appauvries. L'État s'effondre. »

Dans un appel urgent à la solidarité, les Conseils communautaires du Jiguamiandó et neuf communautés du Curvaradó ont demandé, entre autres :

-- la présence urgente de volontaires internationaux dans les trois zones humanitaires et l'appui à la présence permanente de Justicia y Paz dans les zones humanitaires « Pueblo Nuevo », « Bella Flor Remacho » et « Nueva Esperanza ».

-- la participation d'organisations pour l'environnement et pour les droits de l'homme pendant la semaine de présence internationale dans les territoires des communautés du Jiguamiandó et di

Curvaradó, du 1er au 10 août 2005, afin de :

- constater pendant cette semaine-là les activités des entreprises cultivant le palmier à huile, exiger la suspension des travaux sur les territoires des communautés et organiser une protestation ;

- exposer l'expropriation de terres dont les communautés ont été victimes, dans les médias nationaux et internationaux qui seront convoqués à une journée sur le terrain.

Les communautés demandent en outre :

- que des lettres soient adressées au président de la République, Alvaro Uribe Vélez, au vice-président Francisco Santos, au ministre de l'intérieur, Sabas Pretel De La Vega, au ministre de l'agriculture, Andrés Felipe Arias, au ministre de l'environnement, Sandra Suárez Pérez, et au ministre des affaires étrangères, Carolina Barco, exigeant :

- le respect de l'engagement pris auprès de la Cour interaméricaine le 14 mars dernier à San José de Costa Rica, de freiner et de suspendre sans délai la plantation de palmier à huile dans les territoires collectifs du Jiguamiandó et du Curvaradó ;

- l'application intégrale de la résolution du 15 mars de la Cour interaméricaine des droits de l'homme concernant l'assistance humanitaire, les conditions du retour des communautés, le respect des zones humanitaires, l'installation de systèmes de communication et la présence permanente du Défenseur du Peuple dans les zones humanitaires ;

- la création d'une Commission de vérification qui évalue les dégâts écologiques provoqués par la plantation de palmier à huile dans les territoires collectifs du Jiguamiandó et du Curvaradó, et les possibilités de retour des populations afro-colombiennes.

Article fondé sur des informations tirées de : « Jiguamiandó, amenazas de muerte por la siembra de palma, Comisión Intereclesial de Justicia y Paz, avril 2005, envoyé par Justicia y Paz, adresse électronique : [justiciapaz@andinet.com](mailto:justiciapaz@andinet.com)

